

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

 USSON-EN-FOREZ VILLAGE SPORT NATURE	Extrait du registre des délibérations De la commune D'USSON-EN-FOREZ	Délibération n° D20250505-05 Du 05 mai 2025 ÉCOMUSÉE DES MONTS DU FOREZ CONVENTION D'ANIMATION ADARA AVENANT N°1
--	---	--

Nombre de membres				Date de la convocation	30.04.2025
Afférents au conseil municipal	15			Date d'affichage	30.04.2025
En exercice	14				
Qui ont pris part à la délibération	11	Pouvoir	3		

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq du mois de mai à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Hervé BÉAL - maire

Étaient présents : BEAL H – GALLON M – RIVAL N – DELORME D – MAILLET-BERT P – CHATAING P – BONNEVAUX V – PITAVY A – DAURELLE T – JOURMARD-DESSALCES S – SIBAUD-BUSSAC L – PAULET N – MAURICE M – BOUREILLE C (11)

Absents : MAILLET-BERT P - BONNEVAUX V - MAURICE M (3)

Secrétaire : Sandrine JOURMARD-DESSALCES

ÉCOMUSÉE DES MONTS DU FOREZ CONVENTION D'ANIMATION ADARA AVENANT N°1

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que **l'association ADARA** intervient régulièrement à l'écomusée des Monts du Forez pour des animations et qu'elle souhaite une mise à jour de ses tarifs d'intervention :

- **Conteuse seule : 8 € / enfant** au lieu de 6 €
- **Conteuse avec accompagnement musical : 9 € / enfant** au lieu de 8€

Il demande à l'assemblée de bien vouloir statuer.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents ;

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention d'animation d'ADARA ainsi que tout autre document afférent à ce dossier.

Fait à Usson en Forez, le 06 mai 2025.

Hervé BÉAL, Maire	Sandrine JOURMARD-DESSALCES, secrétaire de séance
--------------------------	--

